

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20100199

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
Opérations ville vie vacances. Année 2010. Autorisation.
Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles) ;
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose pour l'année 2010, de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 85430 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2010

Séance du lundi 26 avril 2010

			SUBVENTIONS DEMANDEES			
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Association des centres d'animation de Quartier 10, rue Vilaris 33800 Bordeaux	TOTAL	57 540 €				
Centre d'animation Bacalan	accueils et sorties					
	journées	2 000,00 €	1 806,00 €	3 500,00 €	990,00 €	7 264,00 €
	chantier	1 160,00 €	387,00 €	1 160,00 €	441,00 €	1 348,00 €
	séjours	3 100,00 €	2 015,00 €	4 200,00 €	774,00 €	7 337,00 €
	mini séjour	400,00 €	429,00 €	800,00 €	123,00 €	1 219,00 €
	stage rap	300,00 €	161,00 €	300,00 €	220,00 €	614,00 €
Centre d'animation Argonne	accueils					
	sorties					
	journées	2 400,00 €	480,00 €	3 500,00 €	1 395,00 €	13 460,00 €
	chantier					
	carnaval	400,00 €		400,00 €	115,00 €	869,00 €
	échange Paris	1 000,00 €		1 200,00 €	476,00 €	4 287,00 €
	chantier structure	400,00 €		600,00 €	184,00 €	1 039,00 €
	séjour Aspe	600,00 €		600,00 €	275,00 €	2 896,00 €
	séjour surf	600,00 €		600,00 €	275,00 €	2 800,00 €
	séjour Bilbao	500,00 €		500,00 €	205,00 €	2 300,00 €
	chantier arcachon	400,00 €		400,00 €		2 835,00 €
Centre d'animation Bastide Benauges	accueils					
	sorties					
	journées	2 000,00 €	453,00 €	3 500,00 €	967,00 €	4 097,00 €
	chantiers	1 000,00 €	349,00 €	2 000,00 €	516,00 €	897,00 €
	bouge ton corps	400,00 €	250,00 €	750,00 €	247,00 €	1 260,00 €
	secourisme	500,00 €		500,00 €	103,00 €	230,00 €
	séjours	900,00 €	1 288,00 €	5 000,00 €	774,00 €	6 243,00 €
	séjour cyclado	900,00 €		1 550,00 €	129,00 €	672,00 €
	mini séjours	600,00 €	194,00 €	1 250,00 €	430,00 €	1 462,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

Centre d'animation Bordeaux Sud	chantier éco citoyen	300,00 €		300,00 €	44,00 €	171,00 €
	accueils et sorties					
	journées séjour	1 900,00 €	252,00 €	1 900,00 €	588,00 €	7 271,00 €
	montagne	1 000,00 €		1 000,00 €	257,00 €	2 264,00 €
	chantier	300,00 €		300,00 €	44,00 €	171,00 €
	sejour pyla	900,00 €		1 300,00 €	208,00 €	1 600,00 €
	séjour sportif	900,00 €		1 300,00 €	208,00 €	1 600,00 €
	échange Paris	1 000,00 €		2 000,00 €	276,00 €	1 078,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES			
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre d'animation Saint Pierre	accueils et sorties					
	journées chantier	2 300,00 €		4 800,00 €	1 254,00 €	5 084,00 €
	Bruges séjour	800,00 €		1 200,00 €	114,00 €	468,00 €
	montagne mini	500,00 €		500,00 €	96,00 €	1 571,00 €
	séjours séjour Paris	500,00 € 400,00 €	1 200,00 €	1 000,00 € 800,00 €	331,00 € 97,00 €	2 354,00 € 1 131,00 €
Mur d'escalade	chantier	2 000,00 €		2 600,00 €		
Centre d'animation Le Lac	Kydibio accueils sorties	400,00 €		1 070,00 €	187,00 €	1 325,00 €
	journées séjour	1 200,00 €		3 010,00 €	493,00 €	5 405,00 €
	montagne prevention	900,00 €		1 470,00 €	103,00 €	1 760,00 €
	routiere séjour	600,00 €		900,00 €	93,00 €	1 135,00 €
	mécanique séjour Nord	900,00 €		1 250,00 €	77,00 €	1 350,00 €
	Gironde	300,00 €		550,00 €	51,00 €	810,00 €
Centre d'animation du Grand Parc	accueils sorties					
	journées stage	1 800,00 €	1 669,00 €	2 090,00 €	1 124,00 €	7 004,00 €
	artistique	120,00 €	73,00 €	120,00 €	74,00 €	344,00 €
	chantiers	1 600,00 €		1 610,00 €		2 091,00 €
	séjour éco raid	600,00 €	145,00 €	900,00 €	416,00 €	1 090,00 €
	séjour Parthenay	500,00 €		1 100,00 €	502,00 €	1 603,00 €
	séjour mer	600,00 €	181,00 €	900,00 €	456,00 €	1 705,00 €
	séjour nature	360,00 €	109,00 €	360,00 €	410,00 €	562,00 €
	séjour étranger	900,00 €	181,00 €	2 400,00 €	502,00 €	2 316,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

Centre d'animation Monséjour	accueils					
	sorties					
	journées	1 200,00 €	1 760,00 €	2 250,00 €	908,00 €	6 877,00 €
	stage arts					
	appliqués	400,00 €	240,00 €	650,00 €	182,00 €	1 571,00 €
Centre d'animation Queyries	mini séjour					
	nature	400,00 €		750,00 €	96,00 €	2 103,00 €
	mini séjour Bilbao	500,00 €		1 000,00 €	129,00 €	2 603,00 €
Centre d'animation Queyries	accueils					
	sorties					
	journées	1 500,00 €		1 550,00 €	106,00 €	1 542,00 €
	pratiques	2 000,00 €	1 000,00 €	2 600,00 €	562,00 €	11 951,00 €
	artistiques	600,00 €	800,00 €	450,00 €	41,00 €	300,00 €
Centre d'animation Saint Michel	séjours	700,00 €	200,00 €	700,00 €	96,00 €	1 558,00 €
	séjour circa	400,00 €	1 600,00 €	400,00 €	96,00 €	871,00 €
	accueils					
Centre d'animation Saint Michel	sorties					
	journées	2 000,00 €	563,00 €	2 700,00 €	1 207,00 €	3 945,00 €
	chantiers	1 000,00 €	120,00 €	2 350,00 €	351,00 €	905,00 €
	séjours	1 200,00 €	253,00 €	2 500,00 €	784,00 €	5 114,00 €
	passerelle	1 000,00 €	100,00 €	1 600,00 €		1 603,00 €
	danse	1 500,00 €	500,00 €	3 500,00 €	441,00 €	2 550,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

			SUBVENTIONS DEMANDEES			
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre Social Bordeaux Nord 58, rue Joséphine 33 300 Bordeaux	sport et citoyenneté	600,00 €	100,00 €	2 000,00 €	100,00 €	886,00 €
	séjours lycéens	300,00 €		1 300,00 €		1 377,00 €
	culture séjours	800,00 €		3 100,00 €		4 803,00 €
	arcachon	600,00 €		900,00 €		1 379,00 €
	accueil été	900,00 €		1 600,00 €		5 000,00 €
	sport et séjours	700,00 €		1 100,00 €		1 725,00 €
Centre social foyer fraternel 23 rue Gouffrand 33300 Bordeaux	séjour neige	600,00 €	37,00 €	1 880,00 €	53,00 €	3 906,00 €
	PRJ	900,00 €	122,00 €	1 900,00 €	177,00 €	4 305,00 €
	sport et environnement	500,00 €	61,00 €	1 400,00 €	88,00 €	3 437,00 €
	séjour	900,00 €	37,00 €	1 380,00 €	53,00 €	3 406,00 €
	séjour passerelle	300,00 €		590,00 €		1 100,00 €
	culture urbaine	400,00 €	49,00 €	1 000,00 €	70,00 €	1 695,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc Place de l'Europe BP 44 33 000 Bordeaux	cheval	1 600,00 €		1 800,00 €		2 862,00 €
	rap	500,00 €		600,00 €		540,00 €
	pont culturel	400,00 €		1 000,00 €		1 430,00 €
	passerelle intergénération	800,00 €		1 000,00 €		3 900,00 €
		400,00 €		450,00 €		700,00 €
Association promotion insertion sport maison des droits de l'homme et du citoyen 33400 Talence	sport et insertion	2 400,00 €		3 800,00 €		990,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

Astrolabe	premiers secours	320,00 €		880,00 €		560,00 €
17 place Ferdinand Buisson 33800 Bordeaux	arts déco	600,00 €		1 100,00 €		1 545,00 €
	chantiers éducatifs	1 000,00 €		1 370,00 €		1 670,00 €
	sauvetage cotier	400,00 €		460,00 €		580,00 €
	séjours	1 200,00 €		1 800,00 €		
MJC CL 2 V 392 rue Pasteur 33200 Bordeaux	quels mots	200,00 €		200,00 €		632,00 €
	sejours neige	400,00 €		800,00 €		1 860,00 €
	acceuil	400,00 €		300,00 €		598,00 €
	sorties	150,00 €		500,00 €		395,00 €
	stage danse	200,00 €		300,00 €		715,00 €
	ateliers	300,00 €				2 756,00 €

Séance du lundi 26 avril 2010

			SUBVENTIONS DEMANDEES			
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre de Loisirs Jeunes 23 rue François de Sourdis 33000 Bordeaux	séjours pays basque	250,00 €	200,00 €	3 500,00 €	500,00 €	6 000,00 €
	séjours été chantiers éducatifs	1 000,00 €	2 500,00 €	13 500,00 €	2 000,00 €	32 200,00 €
		250,00 €	200,00 €	2 600,00 €	500,00 €	5 300,00 €
Amicale Laique Dupaty 81 rue Bourbon 33300 Bordeaux	rap et vidéo	1 200,00 €				6 000,00 €
Collectif Bordonor 129 cours Edouard Vaillant 33300 Bordeaux	théâtre	1 200,00 €			2 000,00 €	2 654,00 €
Solidarité jeunesse 13 impasse St Jean 33800 Bordeaux	séjour ski	620,00 €				280,00 €
Surf Insertion 18 rue des menuts 33000 Bordeaux	éco citoyenneté	4 600,00 €	3 000,00 €			34 470,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION

« »

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
OPERATIONS VILLE VIE VACANCES

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°du conseil municipal en date du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'Association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de le exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de l'année 2009 la mise en œuvre et la poursuite des actions suivantes :

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :
une subvention de €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

-
-

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à € , elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués

- mandatés par le maire :
- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1er septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,

- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux
Pour le Maire

Pour l'Association
LE PRESIDENT

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, il s'agit des opérations appelées Ville Vie Vacances. Une seule délibération pour toutes les périodes de vacances pour simplifier les choses, notamment pour les associations.

Il y a environ 150 actions qui sont financées pour une somme de 85.000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Je souligne au passage que la Ville de Bordeaux est la seule ville de Gironde à participer à un dispositif départemental qui est cofinancé par l'Etat et par le Conseil Général puisque c'est leur mission, mais qui chez nous est abondé assez généreusement par la Ville, ce que ne font pas les autres communes.

Cela permet d'accueillir 4500 « journées enfants ». Ce ne sont pas des enfants différents ce sont des « journées enfants », donc il y a des enfants qui participent plusieurs fois aux activités.

Vous avez la liste des activités par association. Je peux en souligner une ou deux particulièrement intéressantes :

Le Centre d'Animation Argonne qui fait travailler les jeunes pour la réfection et l'entretien de la rampe de skate.

J'avais noté aussi un projet intéressant mené par Astrolabe avec une initiation aux premiers secours pendant les vacances de Pâques, et une participation à des opérations de secours l'été sur les plages. Donc en deux temps.

Des activités intergénérationnelles menées au Grand Parc.

Un travail aussi au Centre Social Bordeaux Nord qui est appelé Sport et Citoyenneté, qui est un travail de réflexion sur les notions de respect de l'autre à travers le sport.

Je peux répondre si vous avez des interrogations.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme FAYET, en effet les opérations Ville Vie Vacances sur la Ville de Bordeaux depuis leur mise en place contribuent aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions et de la délinquance.

Cependant sur le programme que vous nous proposez nous n'arrivons pas à voir si la cible réelle des populations de jeunes en difficulté de 11 à 21 ans, c'est-à-dire les jeunes adultes inclus, est bien prise en charge par toutes ces animations, car malheureusement l'été dernier il a bien été noté que les jeunes adultes avaient été dans certains quartiers quelque peu oubliés par les animations qu'on pouvait offrir.

Il serait intéressant peut-être d'avoir des actions d'analyse pour bien cibler les objectifs que nous attendons et avoir toute la cible de populations, c'est-à-dire bien de 11 à 21 ans et ne pas en exclure certains qui sont peut-être les plus en difficulté.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme FAYET

MME FAYET. -

On a des évaluations qui sont fournies par les associations qui nous disent qu'elles accueillent bien des jeunes de 11 à 21 ans. Après c'est aussi sur la base du volontariat. Il faut que les jeunes aient envie de venir.

Enfin les jeunes adultes dont vous parlez, si ce sont des jeunes de 25 / 30 ans, effectivement ils ne sont pas vraiment concernés.

Mais il est vrai que les jeunes de 21 ans ne sont pas forcément volontaires pour venir. C'est sur la base d'une animation de quartier, d'un travail fait avec les éducateurs que l'on peut inciter les jeunes à participer, mais on ne peut pas les obliger.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100200

Tarifs transport. Décision. Autorisation d'encaissement.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, dans le cadre des activités organisées en faveur des retraités bordelais, la Ville s'attache à proposer des sorties détente d'une journée. Celles ci répondent à une demande forte des seniors de pouvoir visiter des lieux attractifs tout en bénéficiant d'un encadrement professionnel assuré par du personnel municipal. Il vous est proposé de délibérer pour autoriser l'encaissement des participations des seniors aux dépenses de transport conformément aux tableaux présentés ci-après :

Transport A/R à La Dune au Moulleau	Dates : 15/06 ; 29/06 ; 16/09/2010 Lieu : Le Moulleau Descriptif : Journées détente Participation transport par personne :10.00€
Transport A/R à L'Ange Bleu	Dates : 03/11/2010 Lieu : Gauriaguet Descriptif : Spectacle de variétés et music hall Participation transport par personne : 8.00€

Il est à remarquer que le tarif transport A/R à la Dune passe de 14 € en 2009 à 10 € en 2010 du fait d'une négociation tarifaire, et à l'utilisation de bus de plus grande capacité.

Les autres sorties d'été des seniors ont été organisées avec des associations partenaires qui assument la gestion de ces déplacements.

En conséquence, je vous propose de permettre la programmation des animations énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à faire encaisser, par la régie de recettes instituée à cet effet, sous la Fonction 61, Compte 7066 les participations des seniors intéressés.

MME FAYET. -

Pour les seniors je vais juste souligner que la sortie à la Dune qui était habituellement à 14 euros sera cette année à 10 euros. Pour une fois que les tarifs diminuent il faut le signaler. Cela a été possible grâce à une négociation plus serrée.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE